

Le contenu du projet de loi a vu le jour pour la première fois en 1982. Il comportait un plan de réorganisation qui allait favoriser tout le monde. Il allait créer les Entreprises Bell Canada et séparer Bell Canada, le réseau téléphonique, d'un conglomérat de placement dont j'ai déjà dit qu'il est si affamé. A ce qu'en disait le président de la société, il s'agissait d'une opération de purification. Il a dit en fait que si le service téléphonique était séparé du reste des possessions de Bell, eh bien, voyez-vous, il serait plus facile à régler et l'on ne s'y perdrait plus dans les 80 autres sociétés qu'elle possède. Tout serait clair, simple et bien en ordre. Certains ont pensé que cette mesure avait pour but d'éviter la réglementation, donc de priver Bell Canada d'une partie de sa rente. D'où l'espoir qui est né que les bénéfices réalisés en d'autres domaines empêcheraient le coût du service téléphonique d'augmenter, en partie du moins. Bell n'est donc plus associée en grande partie à ce service aux consommateurs auquel on l'identifiait dans le passé. Il n'est resté que trois choses. Tout d'abord, les 30 p. 100 de *Bell Northern Research* et une part de 24 p. 100 dans Télésat et Télé-Direct.

Les députés se souviendront que le CRTC a enquêté sur la réorganisation. Il a rédigé 106 pages d'analyse et un certain nombre de recommandations. Il faut reconnaître que certaines de ces recommandations se retrouvent dans le projet de loi. Elles ont du mérite et font progresser dans une certaine mesure les intérêts des consommateurs. Mais comme d'autres députés l'ont fait remarquer, le projet de loi a omis un dispositif de contrôle important. Je veux parler de la présence souhaitable d'un actionnaire ou d'actionnaires minoritaires à Bell Canada servant à contrôler *Bell Canada Entreprises*. Il devrait y avoir une mesure de ce genre. C'est une idée qu'appuient les consommateurs et l'Association des consommateurs du Canada qui ont fait remarquer que Bell Canada avait réussi à transférer plus de 500 millions de dollars de gains en capital à *Bell Canada Entreprises*, au lieu de les laisser à Bell pour le profit de cette compagnie et de ses utilisateurs.

• (1650)

Il est vraisemblable qu'à l'avenir Bell Canada va se faire couper les vivres par *Bell Canada Entreprises*, et qu'elle n'aura pas les moyens de répondre à ses besoins financiers. C'est le consommateur qui subira les conséquences de cette opération, à savoir des frais financiers, un service médiocre, de nouvelles demandes d'augmentations du tarif de base, une facturation des appels locaux et une augmentation des tarifs d'interurbain. Tout cela grâce au souci d'accroître la déréglementation qui se manifeste dans ce projet de loi.

Il ne s'agit là que d'un exemple de plus de la croissance stérile de gigantesques conglomérats qui veulent simplement trouver des moyens plus simples et plus pratiques de gagner de l'argent sans créer d'emplois ni stimuler la créativité.

Il y a des gens du côté gouvernemental qui diront que *Bell Canada Entreprises* est une grande société qui a des activités de recherche et qui va créer des emplois. En fait, cette réorganisation n'entraînera pas la création d'un seul emploi. On

achète des compagnies qui existent déjà. Dans un cas, Bell International a imposé une politique d'interdiction du syndicat dans l'usine de câble et de fil qu'elle a acquise en Grande-Bretagne. Cela ne va pas dans l'intérêt des travailleurs. Dans l'ensemble, Bell Canada a perdu des emplois, comme en attestent les difficultés que l'on a à obtenir un service. Elle n'a pas respecté le caractère d'utilité publique qu'elle doit avoir.

Y a-t-il eu de nouvelles recherches? Il suffit pour le savoir de se pencher sur le dossier de *Northern Telecom*, une société soi-disant fortement axée sur la recherche. En 1976, *Northern Telecom* employait 2 900 personnes aux États-Unis. Depuis, le nombre de ces employés est passé à 20 000, alors que le nombre d'emplois au Canada continue à baisser. On est donc amené assez logiquement à suspecter *Northern Telecom* de s'approprier à déserter le Canada pour les perspectives plus miroitantes des États-Unis. En quoi cela profitera-t-il aux Canadiens? En rien.

Dernière question de la plus grande pertinence: cette mesure se traduira-t-elle par une réduction des tarifs et une amélioration du service, ou par quelque autre chose à laquelle nous pouvons nous attendre de la part d'une entreprise vouée au service des Canadiens? Non. Elle n'améliorera pas les conditions pour ceux qui doivent compter sur les services de Bell Canada.

Je déplore que le projet de loi n'ait pas suscité un débat énergique et concerté. Ayant noté l'absence d'une défense vigoureuse de la part du gouvernement, je fais remarquer que la participation de l'opposition officielle n'a pas été exactement vigoureuse non plus.

**M. Boudria:** Je suis toujours ici.

**M. McCurdy:** J'espère alors que l'on fera montre de cette vigueur. Quand j'aurai terminé, j'espère voir l'éloquence habituelle se porter à la défense des Canadiens comme on peut s'y attendre dans ce genre de débat. Je termine donc en disant que j'ai été heureux de pouvoir prendre part au débat, et j'espère que les Canadiens verront cette mesure très importante faire l'objet du genre de discussion qui sera avantageux pour le projet de loi et bénéfique pour les Canadiens.

**M. le vice-président:** Questions ou observations? Débat? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président:** M<sup>lle</sup> MacDonald, appuyée par M. La Salle, propose: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Riis:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé à un comité législatif.)